

COMMISION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE EN RÉGION DE BRUXELLES- CAPITALE

Avis

AVIS-20081114-69

relatif au

Plan d'investissements pour l'électricité, proposé par le Gestionnaire du réseau de transport régional Elia pour la période 2009- 2016

donné sur la base de l'article 12 de l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale, modifié par les articles 30, 31 et 32 de l'ordonnance du 14 décembre 2006

14 novembre 2008

I. Fondement juridique

L'article 12 de l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale (dénommée ci-après "l'ordonnance électricité"), modifié par les articles 30, 31 et 32 de l'ordonnance du 14 décembre 2006, est rédigé comme suit :

"§1. Les gestionnaires de réseaux établissent, chacun pour ce qui le concerne, un plan d'investissements en vue d'assurer la continuité et la fiabilité de l'approvisionnement sur le réseau dont ils assurent respectivement la gestion.

Le plan d'investissements contient au moins les données suivantes :

- 1° une description de l'infrastructure existante et de son état de vétusté;*
- 2° une estimation des besoins en capacité, compte tenu de l'évolution probable de la consommation et de ses caractéristiques;*
- 3° une description des moyens mis en œuvre et des investissements à réaliser pour rencontrer les besoins estimés, y compris, le cas échéant, le renforcement ou l'installation d'interconnexions de façon à assurer la correcte connexion aux réseaux auxquels le réseau est connecté;*
- 4° la fixation des objectifs de qualité poursuivis, en particulier concernant la durée des pannes et la qualité de la tension;*
- 5° la politique menée en matière environnementale;*
- 6° la description de la politique de maintenance;*
- 7° la liste des interventions d'urgence intervenues durant l'année écoulée. "*

§2. Le plan établi par le gestionnaire du réseau de transport régional couvre une période de sept ans; il est adapté chaque année pour les sept années suivantes, selon la procédure prévue au § 1.

Le plan d'investissements établi par le gestionnaire du réseau de distribution couvre une période de cinq ans; il est adapté chaque année pour les cinq années suivantes, selon la procédure prévue au § 1.

§ 3. Les propositions de plan d'investissements sont transmises à la Commission le 15 septembre de l'année qui précède la première année couverte par le plan. Après avis de la Commission, qui doit aussi tenir compte des relations entre les marchés de l'électricité et du gaz et entre les marchés du gaz naturel pauvre et riche, ces propositions sont soumises à l'approbation du Gouvernement.

A défaut de décision du Gouvernement au 31 décembre de l'année visée à l'alinéa 1er, ou au plus tard trois mois et demi après le dépôt des propositions de plan d'investissements, les propositions de plan d'investissements sont réputées approuvées et les gestionnaires de réseau sont liés par les investissements.

La Commission peut, dans l'intérêt des utilisateurs et en tenant compte des critères environnementaux, donner injonction au gestionnaire du réseau d'étudier certains investissements alternatifs ou complémentaires dans le plan technique et financier. Ces études doivent être réalisées dans un délai compatible avec les délais d'approbation des plans d'investissements mentionnés à l'alinéa précédent.

§ 4. Chaque année, les gestionnaires de réseaux sont tenus de communiquer à la Commission une série d'informations relatives notamment à l'infrastructure et à l'état de vétusté du réseau, à la nature et au nombre de défaillances survenues, à la politique de réparation, à la politique d'approvisionnement et d'appel de secours et à une estimation détaillée des besoins en capacité.

Après avis de la Commission, le Gouvernement arrête les modalités de cette obligation. Elle peut également imposer aux gestionnaires de réseaux de transmettre à la Commission leurs programmes d'entretien selon les modalités qu'il détermine."

2. Exposé préalable et antécédents

1. Dans son avis 60, Brugel proposait au Gouvernement d'accepter le plan d'investissements d'Elia pour la période 2008-2015, sous réserve et moyennant l'obtention d'informations complémentaires à remettre par Elia. A l'occasion de différentes réunions entre Elia et Brugel, Elia a fourni les renseignements nécessaires concernant les points en suspens. Par la suite, Elia a transmis à Brugel la confirmation écrite de ce qui avait été débattu durant ces réunions. Ces discussions sont reprises ci-dessous par ordre chronologique.
2. Lors de la réunion organisée le 13 février 2008 avec Elia, cette dernière a détaillé les informations complémentaires que Brugel avait demandées dans son courrier du 14 décembre 2007 relatif au plan d'investissements d'Elia pour la période 2008-2015. Ces informations complémentaires concernaient la description des travaux prévus pour 2009 pour le remplacement de matériels (par exemple coupe-circuit principal, commande à distance, télécontrôle, disjoncteur, etc.) dans les postes HT d'Elia. Ces informations concernaient également le tableau demandé par Brugel dans son avis 60 (voir le point 6 de l'arrêté). Ce tableau portait sur le niveau de charge des transformateurs de distribution d'Elia dans ses postes HT en Région de Bruxelles-Capitale (RBC) – voir le point 3 de la conclusion du présent avis.
3. Le 21 février 2008, Elia a transmis à Brugel le résultat de l'étude réalisée conjointement avec Sibelga et portant sur le « benchmarking » des indicateurs de fiabilité de la RBC par rapport aux autres villes européennes. Brugel l'avait d'ailleurs demandé dans son avis 60 (voir le point 4.3). Un résumé succinct et une analyse de cette étude sont repris au point 3.4 et au point 7 de la conclusion du présent avis.
4. Le 13 mars 2008, Elia a transmis à Brugel ses explications écrites relatives aux informations complémentaires dont question au point 1.
5. Lors de la réunion tenue avec Elia le 6 juin 2008, Elia a fourni des explications quant aux autres points en suspens et à propos desquels Brugel avait demandé des informations dans son avis précédent. Elia a détaillé son projet de plan d'investissements 2009-2016, la méthodologie ayant présidé à l'élaboration de son plan prévisionnel relatif à la consommation d'électricité à un horizon de 7 ans, le fonctionnement général de son réseau, la politique de remplacement et les investissements qui étaient prévus dans son plan d'investissements précédent couvrant la période 2008-2015. Ces investissements ont été explicités sur la base des schémas unifilaires y afférents.
6. La proposition de plan d'investissements d'Elia pour la période 2009-2016 a été envoyée à Brugel le 15 septembre 2008.

3. Remarques spécifiques relatives au plan d'investissements d'Elia

3.1 Structure du projet de plan

La structure du plan d'investissements d'Elia pour la période 2009-2016 a été élaborée de la même manière que celle de ses plans d'investissements précédents. Le plan est scindé en quatre parties :

- La partie 1 traite de la politique de renforcement du réseau, exposée au chapitre 1.
- La partie 2 aborde le réseau de transport de référence, décrite au chapitre 2.
- La partie 3 concerne les renforcements du réseau à court et à long terme, la fiabilité du réseau existant et la protection de l'environnement, exposés dans les chapitres 3, 4, 5 et 6.
- La partie 4 aborde la sécurité d'approvisionnement, décrite au chapitre 7.

3.2 Investissements

3.2.1 Introduction

Au travers de ce plan d'investissements, Elia propose un nouveau type d'investissements pour son réseau, parallèlement aux deux types d'investissements existants¹, à savoir ceux consentis dans le réseau d'Elia et nécessaires pour le raccordement d'unités de production décentralisées sur le réseau moyenne tension.

La création et le raccordement au réseau d'Elia de telles unités de production décentralisées entraîne des difficultés. D'une part, sous l'effet de la production d'électricité de ces unités, la croissance de la consommation peut se trouver ralentie en faisant en sorte que le réseau HT d'Elia soit partiellement déchargé. D'autre part, Elia doit veiller à ce que l'électricité produite en surplus sur un réseau moyenne tension, entraînant une production supérieure à la consommation, puisse être absorbée par l'entremise de son propre réseau.

D'autres difficultés résultant de ce phénomène concernent le niveau de tension auquel ces unités sont raccordées, mais aussi le volume et la discontinuité de la fourniture d'électricité par ces unités. Jusqu'à présent, l'impact des unités de production implantées dans la RBC est resté limité.

3.2.2 Renforcements prévus pour 2009 et 2010

Elia distingue ici deux types de projets de renforcement : d'une part les projets visant le renforcement du réseau moyenne tension et le renforcement de l'alimentation du réseau 36 kV au départ du réseau 150 kV, et d'autre part les projets de renforcement du réseau 36 kV régional.

La nouveauté de ce plan d'investissement réside dans l'indication des causes du retard encouru pour les investissements planifiés (voir le calendrier des travaux prévus par Elia, la problématique des permis, etc.). Pour certains projets particuliers, le retard intervenu dans les investissements d'Elia peut, à certaines occasions, être imputé à la collaboration d'Elia et de Sibelga. Sous l'effet de l'évolution de la consommation, il peut arriver que Sibelga choisisse de faire glisser temporairement la charge supplémentaire sur les postes voisins. Les travaux programmés et prévus par Sibelga sur le poste concerné sont dès lors bouleversés. Cela explique pourquoi Elia adapte elle aussi les travaux qu'elle avait planifiés. C'est le cas pour les investissements prévus au poste Volta.

Ce genre d'intervention, effectuée par Sibelga, peut également entraîner le report du projet pour une durée indéterminée, ce qui est le cas pour les investissements du poste Elan.

¹ Notamment les investissements dus à la consommation en croissance du réseau moyenne tension de Sibelga, ainsi que les investissements consentis pour la restructuration de son propre réseau 36 kV.

Par ailleurs, Elia n'a constaté l'existence d'aucun point problématique compte tenu des prévisions de consommation pour 2010. En conséquence, Elia ne prévoit pas de nouveaux investissements d'ici la fin 2010, à condition que les transferts de charge convenus soient effectivement réalisés vers Sibelga.

3.2.3 Renforcements programmés à long terme

Les pistes d'investissements d'ici la fin 2016 ont déjà été planifiées dans les plans d'investissements antérieurs et restent d'actualité. Dans certains cas, comme il s'agit d'investissements à long terme, d'autres pistes sont étudiées en concertation avec Sibelga. C'est le cas pour les investissements à consentir pour les postes Zaventem, Woluwe et Keiberg, mais aussi pour les travaux de la poche Héliport-Molenbeek et au niveau des sous-stations Wiertz-Naples.

Ces deux derniers projets ont été expliqués en détail dans le présent plan d'investissements. L'explication donnée satisfait aux exigences fixées par Brugel dans son avis précédent 60 (voir le point 2 de l'arrêté), notamment au prescrit demandant que l'on donne, pour chaque projet présenté, la raison des renforcements ou des remplacements ainsi qu'une description détaillée de la solution et de ses variantes (s'il en existe).

Afin de pouvoir assurer le suivi des travaux devant intervenir sur les postes HT via les schémas unifilaires d'Elia, il est fait référence au schéma unifilaire du réseau 36 kV d'Elia en RBC. Ce schéma reprend tous les postes 36 kV d'Elia dans la RBC. Elia remet chaque année une version actualisée de ce schéma à Brugel.

La proposition de solution d'Elia concernant la poche Héliport-Molenbeek, établie en concertation avec Sibelga, peut être résumée succinctement comme suit :

Première phase : Installation d'un transformateur 150/11 kV au niveau du poste Héliport afin de transférer une fraction importante de la charge du réseau 11 kV au centre de Bruxelles (cfr. les stations Monnaie et Botanique).

Deuxième phase :

1. Installation d'un transformateur 150/11 kV dans la nouvelle station 150 kV à construire au poste Charles-Quint,
2. Pose d'un nouveau câble 150 kV entre la station 150 kV de Charles-Quint et Schaerbeek,
3. Pose d'un nouveau câble 150 kV entre la station 150 kV de Charles-Quint et Woluwe-Saint-Lambert. Cette liaison servirait comme alimentation 150 kV de réserve si la liaison avec le poste Schaerbeek devait être interrompue, par exemple à la suite d'un court-circuit,
4. Installation d'un transformateur 150/11 kV au poste Pacheco,
5. Pose d'un nouveau câble 150 kV entre les postes Pacheco et Charles-Quint.

La stratégie générale appliquée en matière de renforcement consiste à absorber la charge croissante du réseau moyenne tension (11 kV) en alimentant directement ce réseau 11 kV via le réseau 150 kV et non par l'entremise du réseau 36 kV. Cela entraîne une décharge partielle du réseau 36 kV et évite des investissements supplémentaires sur ce réseau. A cet effet, il faut installer quelques nouveaux transformateurs 150/11 kV, notamment aux postes Héliport, Charles-Quint et Pacheco. Ces transformateurs doivent ensuite être raccordés entre eux et/ou avec un poste 150 kV déjà existant via des câbles 150 kV (voir Schaerbeek et Woluwe-Saint-Lambert) afin de pouvoir être alimentés (voir le réseau 150 kV). L'étude de faisabilité relative à cette piste d'investissement est encore en cours.

Dans le cas du projet Wiertz-Naples, les deux parties sont convenues de transférer partiellement à brève échéance la charge de Naples vers les postes voisins. A long terme, il est vraisemblablement plus avantageux de transférer la charge croissante vers le poste Wiertz, étant donné que le poste Naples n'offre aucune possibilité d'extension. C'est la raison pour laquelle deux variantes sont

envisagées. Quelle que soit la variante considérée, l'objectif est de limiter la puissance livrable du poste Naples. Selon la première variante, seule Sibelga doit faire des investissements supplémentaires dans son réseau 11 kV afin de reporter la croissance future de la consommation du poste Naples vers le poste Wiertz. Dans l'autre variante, les deux gestionnaires de réseau doivent faire des investissements supplémentaires dans leur réseau afin d'augmenter la puissance livrable du poste Naples à 30 MVA et la limiter à cette valeur. L'étude à cet égard est encore en cours.

3.2.4 Fiabilité du réseau ELIA et plans de politique environnementale

La sécurité d'exploitation du réseau d'Elia est basée sur la "politique de maintenance préventive" et la "politique de remplacement".

Pour gérer efficacement son réseau, Elia a développé des modèles permettant de fixer les priorités des projets de remplacement. Ces modèles tiennent compte de multiples paramètres, dont certains sont d'ordre qualitatif. Les investissements de remplacement relatifs aux installations sont réalisés au niveau des postes, lesquels font également l'objet d'autres travaux, rendus nécessaires par diverses raisons (par exemple les renforcements de réseau).

Les investissements de remplacement, programmés jusqu'en 2010 y compris, sont repris dans le tableau 5.1 du plan d'investissements, qui renseigne également le type de matériel à remplacer et la date d'exécution programmée. Chacun de ces projets a été abondamment discuté, de même que la possibilité de le combiner avec d'autres travaux à exécuter aux postes concernés, conformément aux exigences du point 3 de la conclusion de l'avis précédent de Brugel. En 2007, Elia a remis à Brugel un tableau d'inventaire relatif au type de tous les matériels de ses postes HT dans la RBC. Le type de matériels à remplacer dont il est question ci-dessus figure dans ce tableau.

Certains de ces projets d'investissements de remplacement sont reportés à une date ultérieure; c'est le cas d'Elan, par exemple (reporté à 2010 au lieu de 2009) et de Pacheco (reporté à 2011 au lieu de 2009). D'autre part, de nouveaux projets viennent s'y ajouter, par exemple aux postes Volta, Point-Ouest et Botanique.

De même, le tableau 5.2 reprend la liste des investissements de remplacement à longue échéance.

En règle générale, les investissements de remplacement ne sont pas de nature à risquer de mettre en péril la continuité de l'approvisionnement s'ils devaient être différés. Elia ne tient compte que des projets de remplacement qui, selon sa propre méthodologie, sont prioritaires et peuvent être combinés éventuellement à des projets de renforcement du réseau qu'il y a lieu de réaliser aux postes concernés.

En ce qui concerne les plans de politique environnementale, Elia prend des mesures pour limiter l'impact de ses installations sur l'environnement. Exemple d'un tel projet : le remplacement de 4 transformateurs du poste de Schaerbeek par 2 transformateurs présentant un niveau de nuisance acoustique moins élevé. Il s'agit d'un projet à long terme. De même, dans le courant de 2008, l'ancien transformateur du poste Berchem-Sainte-Agathe aura été remplacé préventivement afin d'éviter le risque de fuite d'huile.

3.3 Objectifs en matière de sécurité d'approvisionnement

Etant donné que le réseau de transport régional de la RBC est de taille relativement petite (312 km de câbles souterrains et 55 points d'interconnexion (en ce compris les points d'interconnexion avec Sibelga)), toute interruption au niveau de l'un des points de prélèvement d'Elia a un impact important

sur les indicateurs de fiabilité. C'est la raison pour laquelle Elia considère que la communication de ces indicateurs ne revêt qu'une valeur purement indicative.

Le tableau 7.I mentionne la valeur indicative des trois indicateurs globaux AIT (Average Interruption Time), AIF (Average Interruption Frequency) et AID (Average Interruption Duration), de même que leurs valeurs réelles calculées pour la période 2003-2007. À l'exception de l'année 2005, ces trois indicateurs se trouvent loin en dessous de leurs valeurs indicatives moyennes. En règle générale, ces valeurs sont satisfaisantes pour les deux années écoulées (2006 et 2007).

La qualité de la tension est contrôlée en fonction du nombre de plaintes justifiées s'y rapportant. Contrairement à ce qui est exigé dans l'article 12 de l'ordonnance électricité, la qualité de la tension, de même que la liste des interventions d'urgence pour l'année écoulée, ne sont pas prises en ligne de compte dans le plan d'investissements considéré. En ce qui concerne la qualité de la tension pour les exercices 2006 et 2007, Brugel a pu en déduire les valeurs au départ des rapports de qualité d'Elia. Il en ressort qu'en 2006, on a compté 14 plaintes ou notifications relatifs à des perturbations de tension et à d'interruptions de courte ou de longue durée. En 2007, ce chiffre est retombé à 7, ce qui représente une diminution de moitié du nombre de plaintes ou de notifications.

3.4 Étude réalisée conjointement avec Sibelga concernant le « benchmarking » des indicateurs de fiabilité de la RBC

Elia et Sibelga ont, chacune de leur côté, décrit le résultat de cette étude conjointe et en ont transmis une copie à Brugel. Les documents fournis sont semblables sur de nombreux points, mais il existe également des différences concernant certains points particuliers, par exemple au niveau de la comparaison de leur propre réseau avec un réseau similaire dans un autre pays. En ce qui concerne Sibelga, une comparaison a également été établie avec les réseaux de distribution en Flandre.

L'étude débute par une recherche des indicateurs pertinents en matière de sécurité d'approvisionnement, qui doivent être relevés pour déterminer le rapport entre le niveau de qualité atteint ou à atteindre et les coûts que doit exposer le gestionnaire de réseau pour en assurer la fiabilité. Les coûts totaux (coûts d'investissement et coûts d'exploitation) augmenteront à mesure que le niveau de qualité visé soit plus élevé.

Les indicateurs de fiabilité utilisés pour le réseau de transport et les réseaux de distribution en Belgique ont été définis dans cette étude, laquelle signale qu'il n'existe pas d'harmonisation au niveau européen en ce qui concerne le calcul des indicateurs relatifs à la sécurité d'approvisionnement des réseaux de distribution.

Il est difficile de procéder à un « benchmarking » des indicateurs de fiabilité applicables à Bruxelles et dans d'autres villes européennes. Les raisons en sont le manque de connaissance de la méthode des différents gestionnaires de réseau pour calculer ces indicateurs (quelles interruptions ont été reprises dans les indicateurs ? quelles autres en sont exclues ?), la difficulté de vérifier si la comparaison porte sur des réseaux présentant des caractéristiques techniques similaires (densité de population, vétusté moyenne, etc.) et la nécessité de corrélérer les résultats de ces indicateurs aux dépenses des gestionnaires de réseau (exploitation, investissements actuels et historiques).

Pour pouvoir comparer la fiabilité de réseaux similaires, il faut que les conditions suivantes soient remplies :

- Disposer d'une méthode uniforme de collecte des données au niveau européen.
- Disposer d'une méthodologie de calcul uniforme, à l'échelon européen, pour les indicateurs de fiabilité.
- Tenir compte de l'état et de la structure des réseaux à comparer.

- Disposer d'une règle unique pour la prise en compte d'événements exceptionnels (black-outs, par exemple, etc.).

Pour l'instant, ces conditions ne sont pas satisfaites pour permettre de comparer la fiabilité des différents réseaux. Les problèmes constatés sont les suivants :

- Les données collectées diffèrent d'un gestionnaire à l'autre. Certains gestionnaires de réseau utilisent des données différentes pour la BT et pour la MT.
- Chaque gestionnaire de réseau utilise sa propre méthode de calcul.
- On dispose de peu de chiffres relatifs aux villes de même taille que Bruxelles. Les chiffres disponibles portent sur des pays ou des régions étendues.
- Les données ne tiennent pas compte de la structure des réseaux à comparer.

L'étude communique néanmoins les résultats du « benchmarking » effectuée sur la période 1999-2004 entre :

1. Les gestionnaires de réseau de transport au niveau européen. Les valeurs AIT du réseau belge (Elia) y sont comparées à celles de 8 autres pays (Grande-Bretagne, France, Pays-Bas, Espagne, Finlande, etc.). Il en ressort que la tension du réseau Ten (Pays-Bas) est limitée entre 150 kV et 380 kV; il en va de même pour RTE (France) entre 63 kV et 400 kV, NGR (Grande-Bretagne) entre 275 kV et 400 kV, etc. Il est donc impossible de les comparer entre eux. C'est la raison pour laquelle cette donnée n'a été communiquée qu'à titre purement informatif.
2. Les gestionnaires de réseaux de distribution au niveau européen. Dans ce cadre, les valeurs AIT et AIF de 11 pays – à l'exception de la Belgique – ont été comparées. Les données ont été puisées dans le troisième rapport du CEER². Ici non plus, les données ne peuvent être comparées et ne sont mentionnées qu'à titre informatif.
3. Les gestionnaires de réseaux de distribution au niveau belge. En Belgique, une comparaison a bel et bien été effectuée entre Sibelga et les gestionnaires de réseaux de distribution en Flandre en ce qui concerne les valeurs AIT et AIF. Il est apparu que les résultats de Sibelga étaient de loin inférieurs à la moyenne des GRD de Flandre. Ces comparaisons ont été rendues possibles parce qu'en Belgique, les GRD utilisent une méthode uniforme pour définir les indicateurs de qualité. Cette méthode est décrite dans le document Synergrid C10/14.

Par ailleurs, Elia a communiqué à titre indicatif ses indicateurs de fiabilité "AIT global", "AIF global" et "AIT Elia" relatifs à la RBC pour la période 2003-2006. Il en ressort que la valeur AIT globale moyenne s'élève à 1 minute et 1 seconde, avec une forte chute à 7 secondes en 2007.

L'indice AIF global moyen pour cette période s'élève à 0,17 contre une valeur de 0,01 pour l'année 2007.

L'indice AIT Elia moyen (c'est-à-dire la valeur AIT qui est basée sur les chiffres d'Elia) pour la RBC durant cette période s'élève à 1 minute et 32 secondes. La valeur AIT Elia moyenne pour l'ensemble du réseau Elia et pour la même période s'élève quant à elle à 3 minutes et 32 secondes. Cela montre que, pour la période considérée, les clients bruxellois ont pu bénéficier d'une meilleure fiabilité par rapport à la moyenne des clients du réseau Elia pris dans sa totalité.

² Council of European Energy Regulators.

4 Conclusions

1. En règle générale, les investissements programmés aux différents postes ont donné lieu à des descriptifs circonstanciés, y compris en ce qui concerne les variantes de solutions possibles. Les schémas unifilaires des postes où des travaux doivent être exécutés ont été compilés en un seul et unique schéma. Ce dernier englobe l'ensemble du réseau 36 kV d'Elia en RBC.
2. La philosophie générale appliquée au remplacement de matériels (câbles HT, transformateurs, disjoncteurs, etc.) au niveau des postes HT a été exposée lors de la présentation faite par Elia le 6 juin 2008. A cette occasion, Elia a également détaillé son modèle de risque pour contrôler les besoins de remplacement des postes HT. Les tableaux de remplacement du présent plan d'investissements ont été complétés en se basant sur cette philosophie. Tous les types de matériels devant être remplacés au niveau des postes ont été renseignés dans les tableaux de remplacement des matériels des postes. Une explication détaillée a également été apportée quant au type de remplacement à effectuer pour chaque poste. Les différentes marques de chaque sorte de matériel à remplacer (par exemple les différentes marques de disjoncteurs, etc.) ont été communiquées à Brugel fin 2007, sous la forme d'un tableau d'inventaire.
3. Le 13 février 2008, Elia a communiqué à Brugel des informations relatives à la charge de ses transformateurs dans les postes HT qu'elle possède en RBC pour l'hiver 2006 (charges mesurées) et pour l'hiver 2009 (charges prévisionnelles), comme Brugel l'avait demandé au point 6 de la conclusion de son avis 60. A l'examen du tableau considéré, il est apparu qu'au cours de l'hiver 2006, près de 35% des postes HT d'Elia en RBC ont été chargés jusqu'à 80% de leur puissance nominale. Par contre, il est à prévoir que durant l'hiver 2009, moins de 25% de ces postes seront chargés jusqu'à 80% de leur puissance nominale. Cela équivaudrait donc à une diminution de plus de 10%. En réalité, Elia transfère ainsi une partie de la charge vers d'autres postes. Le but visé est de réduire le risque de déclenchement ou du non-fonctionnement d'un poste, de manière à améliorer la qualité du réseau. Il n'existe chez Elia pas de forme de tableau similaire pour les câbles HT. La raison en est que les études planifiées sont traditionnellement basées sur les points de consommation du réseau et non sur le suivi quart-horaire du courant circulant dans chaque câble.
4. Tant les valeurs effectivement atteintes que les valeurs indicatives des trois indicateurs de qualité de la RBC ont été communiquées dans le présent plan d'investissements. Il est ressort que depuis 2005, ces valeurs s'étaient considérablement améliorées par rapport aux valeurs indicatives.
 Etant donné la taille relativement réduite du réseau de transport en RBC, une interruption imputable à un incident peut avoir un impact majeur sur les indicateurs de qualité de la RBC. C'est pourquoi les indicateurs annuels sont peu représentatifs. Aucun investissement – et a fortiori aucune politique de remplacement – ne sont dès lors basés sur ces indicateurs annuels. Ces incidents peuvent toutefois mettre en lumière les problèmes qui se posent avec un type de matériel particulier. Pour limiter les conséquences économiques d'une hausse du nombre d'incidents, Elia soumet chacun d'eux à une analyse afin d'éviter autant que possible la survenance d'incidents similaires avec des matériels semblables.
5. L'étude à long terme – à l'horizon de 15 ans - réalisée par Elia en RBC porte sur les investissements dans la poche Héliport-Molenbeek et au niveau des postes Wiertz-Naples. Ces

investissements ont été explicités en détail dans le plan d'investissements considéré. Néanmoins, les études de faisabilité s'y rapportant sont toujours en cours. Elia est invité à mentionner les adaptations éventuelles à ces projets, ainsi que ses autres nouveaux projets, dans ses prochains plans d'investissements.

6. Les retards éventuels intervenant au niveau des investissements planifiés ont été expliqués au chapitre 2 du plan d'investissements pour tous les projets en cours en 2008 ainsi que pour les projets prévus en 2009. Le report de projets (par exemple les travaux programmés au poste Elan, voir point 3.2.2) susceptible de donner lieu à une augmentation de la congestion au niveau des postes voisins et à une augmentation éventuelle du risque d'interruptions du service n'a cependant pas été mentionné dans le présent plan d'investissements. Brugel prie donc Elia de détailler davantage les conséquences du report de ses projets dans ses prochains plans d'investissements.
7. L'étude réalisée conjointement par Elia et Sibelga concernant le « benchmarking » des indicateurs de fiabilité de la RBC a débouché sur le constat que de telles comparaisons sont difficiles à effectuer. Les raisons invoquées sont le manque de connaissance technique des autres réseaux (vétusté moyenne, densité de population, etc.), l'ignorance de la manière dont ces indicateurs sont calculés par les différents gestionnaires de réseau, etc. Des conditions auxquelles les réseaux doivent satisfaire avant de pouvoir être comparés au plan européen ont été fixées. C'est un défi de réaliser une telle normalisation au niveau européen afin de pouvoir comparer la fiabilité de réseaux similaires.

D'autre part, les indicateurs des gestionnaires de réseaux de transport et des gestionnaires de réseaux de distribution de différents pays européens ont été communiqués à titre informatif. Un « benchmarking » a également été effectué entre Sibelga et les gestionnaires de réseaux de distribution en Flandre. Une telle comparaison est possible parce qu'en Belgique, les GRD utilisent des indicateurs de qualité identiques. A l'examen de cette comparaison, il est apparu que les résultats de Sibelga étaient nettement inférieurs à la moyenne des GRD de Flandre.

BRUGEL suggère à ELIA d'opérer de même sur des parties de son réseau, au niveau de grandes villes de Belgique.

8. BRUGEL propose dès lors au Gouvernement d'approuver le plan d'investissements d'ELIA pour 2009-2016.

* *
*